Image not found or type unknown

Lieu d’organisation d'une manifestation en dehors du statut

Par **TALAISNERGY**, le **18/02/2014** à **22:20**

[fluo]bonjour[/fluo]
Une association loi 1901 ayant pour but, au niveau de son statut, l'organisation de manifestations dans une commune, peut elle exceptionnellement organiser un évènement dans une commune voisine sans modifier l'objet social de l'association.
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés